

CONTACTS



Laetitia Deturck-Garnon

06 61 46 53 89

ldeturckgarnon@odyssee-du-voyage.coop

contact@odyssee-du-voyage.coop

Odyssée du Voyage
1, Impasse du Palais
37000 TOURS



www.odysseeduvoyage.com

SARL Odyssée du voyage Coopérative d'activité et d'emploi Agence de voyage
Siège social : 1, Impasse du Palais – 37000 TOURS – SARL au capital de 7536€ – Siret 825 171 465 000 40
Licence n°IM037170002 – TVA Intracommunautaire : FR08-825171465
Code APE : 7911Z – Garantie financière : UNAT, 8 rue César Franck 75015 PARIS, FRANCE
Assurance de responsabilité civile professionnelle : HISCOX - Contrat n° HA RCP0333365



Coopérative & Agence de Voyage

Vous voulez créer une activité dans le domaine touristique ?

Donnez de la hauteur à vos projets

Vous avez le projet de créer une activité de tourisme et de voyage ?

C'est peut-être le moment de vous lancer et de venir développer votre activité avec nous !

Odyssée du voyage est une coopérative d'activités et d'emploi (CAE). Elle vous propose un cadre juridique, économique, social et humain pour créer votre propre activité, viabiliser votre projet et pérenniser votre emploi dans un cadre collaboratif épanouissant.

Au sein de la coopérative, vous devenez entrepreneur salarié et vous bénéficiez d'un contrat de travail à durée indéterminée, d'une protection sociale, d'une couverture professionnelle, d'un accompagnement personnalisé et de services de gestion mutualisés.

Odyssée du voyage est une coopérative spécialisée dans les projets touristiques, et si vous répondez aux critères, vous trouverez un cadre et un accompagnement spécifique, adaptés à votre activité.



Odyssée du voyage est la première Coopérative d'entrepreneurs salariés sous forme d'Agence de voyage, immatriculée à Atout France.



Odyssée du voyage assure un accompagnement personnalisé, individuel et collectif, afin de tester votre projet d'entreprise grande nature. Un appui dans les domaines comptables, juridiques et administratifs.



Vous bénéficiez de la garantie financière attribuée à la CAE par l'UNAT, de la responsabilité civile professionnelle agence de voyage couverte par Hiscox (sous réserve d'acceptation de votre projet par l'assurance), et de l'immatriculation délivrée par Atout France.

Votre projet répond-il aux critères de la réglementation agence de voyage ? (Article L.211-1 - Ordonnance 2017-1717 du 20 décembre 2017)

Projet de PRODUCTION

Vous souhaitez proposer à la vente des services de voyage que vous construisez vous-même portant sur un ensemble de prestations (minimum 2) – Transport – hébergement – location de véhicule et autres services touristiques.

Projet de DISTRIBUTION

Vous souhaitez vendre à vos clients des produits touristiques qui sont produits / fabriqués par d'autres structures du tourisme.

Votre prestation constitue un FORFAIT TOURISTIQUE si :

- Elle résulte de la combinaison préalable d'au moins deux opérations portant respectivement sur le transport, le logement ou tout autre service touristique.
- Elle est proposée à un prix tout compris ou achetée à un même point de vente et revendue comme forfait.

Vous pouvez créer cette activité au sein d'une coopérative !

Odyssée du Voyage, propose à tout porteur de projet quel que soit son statut, de tester en grandeur réelle son activité et son implantation géographique dans le domaine du tourisme.

Et côté budget ?

Développer son activité avec Odyssée du Voyage offre une réduction importante des charges par rapport à la création d'une agence. (mutualisation assurance, comptabilité, pas d'apport en capital ...)

Tous les détails sur notre site internet ou en contactant notre équipe.

www.odysseeduvoyage.com

